REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-01**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : vote des taux d’imposition 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

Gildas PERENNEZ, Adjoint au Maire, informe que la commission finances réunie le 11 mars dernier propose d’augmenter les taux de 1,25 points en 2024, comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Taxes** | **Taux 2024** | Pr**oduit attendu en 2024** |
| Taxe foncière (bâti) | 41,66 % | 514 917 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 68,52 € | 118 334 € |
| Taxe habitation (sur résidences secondaires) | 18,11 % | 10 377 € |
|  |  | **643 628 €** |

 Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l’unanimité, les taux d’imposition ci-dessus pour l’année 2024.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-02**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**OBJET : Fongibilité des crédits budgets commune, Genêts d’Or, Hameau de Bonne Brousse et Résidence des Trois Chênes**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

La nomenclature M57 élargit la fongibilité (Art. L5217-10-6 du CGCT) en ouvrant la possibilité à l’assemblée, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de déléguer à l’ordonnateur la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l’ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors du conseil suivant lesdits mouvements.

VU :

* L’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
* L’article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
* L’arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l’Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
* La délibération n°2022-10-08 du Conseil Municipal autorisant le changement de nomenclature budgétaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

► Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section

► Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Cette disposition de fongibilité des crédits s’applique aux budgets commune, Genêts d’Or, Hameau de Bonne Brousse et Résidence des Trois Chênes.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-03**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Commune : approbation du compte administratif 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Monsieur Gildas PERENNEZ, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le compte administratif 2023 du budget commune.

Section de fonctionnement :

dépenses : 1 361 364,93 €

recettes : 1 626 683,98 €

résultat année : + 265 319,05 €

Section d’investissement :

dépenses : 658 265,42 €

recettes : 717 196,45 €

résultat année : + 58 931,03 €

 Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif par 18 voix pour.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-04**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Les Genêts d’Or : approbation du compte administratif 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Monsieur Gildas PERENNEZ, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le compte administratif 2023 du budget Les Genêts d’Or.

Section de fonctionnement :

dépenses : 1 445,60 €

recettes : 15 322,00 €

résultat année : 13 876,40 €

Section d’investissement :

dépenses : 10 623,02 €

recettes : 9 228,80 €

résultat année : - 1 394,22 €

 Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif par 18 voix pour.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-05**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Hameau de Bonne Brousse : approbation du compte administratif 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Monsieur Gildas PERENNEZ, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le compte administratif 2023 du budget Hameau de Bonne Brousse.

Section de fonctionnement :

dépenses : 0 €

recettes : 0,44 €

résultat année : + 0,44 €

Section d’investissement :

dépenses : 0 €

recettes : 0 €

résultat année : 0 €

 Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif par 18 voix pour.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-06**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Résidence des Trois Chênes : approbation du compte administratif 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Monsieur Gildas PERENNEZ, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le compte administratif 2023 du budget Résidence des trois Chênes.

Section de fonctionnement :

dépenses : 199 625,31 €

recettes : 183 396,21 €

résultat année : - 16 229,10 €

Section d’investissement :

dépenses : 101 689,20 €

recettes : 149 733,22 €

résultat année : + 48 044,02 €

 Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif par 18 voix pour.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-07**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Commune : approbation du compte de gestion 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2023 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

 Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

 Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l’exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, est approuvé par 19 voix pour.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

Le secrétaire de séance, Le 15 avril 2024

 Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-08**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Les Genêts d’Or : approbation du compte de gestion 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2023 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

 Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

 Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion des Genêts d’Or dressé, pour l’exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, est approuvé par 19 voix pour.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-08**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Hameau de Bonne Brousse : approbation du compte de gestion 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2023 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

 Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

 Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Hameau de Bonne Brousse dressé, pour l’exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, est approuvé par 19 voix pour.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-09**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Résidence des Trois Chênes : approbation du compte de gestion 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2023 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

 Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

 Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la Résidence des Trois Chênes dressé, pour l’exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, est approuvé par 19 voix pour.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-10**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Commune : affectation des résultats 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2023,

 - statuant sur l’affectation des résultats de fonctionnement et d’investissement de l’exercice 2023,

 - constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de

 265 319,05 € soit un excédent reporté de 265 319,05 € et un excédent d’investissement de

 58 931,03 € soit un excédent reporté de 296 733,56 €,

 - décide d’affecter les résultats comme suit :

 • L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité en recettes d’investissement au compte 1068.

 • L’excédent d’investissement est reporté en totalité en recettes d’investissement au compte 001.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-11**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **:Les Genêts d’Or : affectation des résultats 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2023,

 - statuant sur l’affectation des résultats de fonctionnement et d’investissement de l’exercice 2023,

 - constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de

 13 876,40 € soit un excédent reporté de 13 876,40 € et un déficit d’investissement de

 1 394,22 € soit un déficit reporté de 53 431,76 €,

 - décide d’affecter les résultats comme suit :

 • L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité en recettes d’investissement au compte 1068.

 • Le déficit d’investissement est reporté en totalité en dépenses d’investissement au compte 001.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-12**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Hameau de Bonne Brousse : affectation des résultats 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2023,

 - statuant sur l’affectation des résultats de fonctionnement et d’investissement de l’exercice 2023,

 - constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de

 0,44 € soit un excédent reporté de 8 868,07 € et un déficit d’investissement reporté de 7 102,79€.

 - décide d’affecter les résultats comme suit :

 • L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002.

 • Le déficit d’investissement est reporté en totalité en dépenses d’investissement au compte 001.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-13**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Résidence des Trois Chênes : affectation des résultats 2023**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2023,

 - statuant sur l’affectation des résultats de fonctionnement et d’investissement de l’exercice 2023,

 - constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de

 16 229,10 € soit un excédent reporté de 16 572,57 € et un excédent d’investissement de

48 044,02 € soit un déficit reporté de 28 689,20€.

 - décide d’affecter les résultats comme suit :

 • L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002.

 • Le déficit d’investissement est reporté en totalité en dépenses d’investissement au compte 001.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-14**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Commune : vote du budget primitif 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

 Section fonctionnement : dépenses : 1 570 311,50 €

 recettes : 1 570 311,50 €

 Section investissement : dépenses : 989 996,26 € dont 16 610 € de reports

 recettes : 989 996,26 € dont 128 992 € de reports

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le Budget Primitif 2024 de la commune.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-15**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Les Genêts d’Or : vote du budget primitif 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

 Section fonctionnement : dépenses : 84 655,36 €

 recettes : 84 655,36 €

 Section investissement : dépenses : 88 431,76 €

 recettes : 88 431,76 €

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le Budget Primitif 2024 des Genêts d’Or.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-16**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Hameau de Bonne Brousse : vote du budget primitif 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

 Section fonctionnement : dépenses : 16 972,42 €

 recettes : 16 972,42 €

 Section investissement : dépenses : 15 205,58 €

 recettes : 15 205,58 €

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le Budget Primitif 2024 du Hameau de Bonne Brousse.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-17**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Résidence des Trois Chênes : vote du budget primitif 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

 Section fonctionnement : dépenses : 295 276,07 €

 recettes : 295 276,07 €

 Section investissement : dépenses : 230 104,70 €

 recettes : 230 104,70 €

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le Budget Primitif 2024 de la Résidence des Trois Chênes.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-18**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Avance du BP commune au BP Résidence des Trois Chênes**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote le versement d’une avance de 128 415,50 € du BP commune au BP Résidence des Trois Chênes.

 Pour le versement de cette avance, un mandat sera passé au compte 276348 sur le BP commune et un titre sera passé au compte 168748 sur BP Résidence des Trois Chênes.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-19**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Clôture du budget Les Genêts d’Or au 31/12/2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de dissoudre le budget Les Genêts d’Or au 31 décembre 2024 et de le réintégrer dans celui de la commune.

 Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents y afférents et à établir les opérations comptables.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-20**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-03-01**

OBJET **: vote des subventions aux associations**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote les subventions suivantes pour l’année 2024 qui seront inscrites au compte 65748 du budget communal :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  | **Subv**  | **Subv**  | **Proposition** |
|  |  |  | **2023** | **demandée** | **subv 2024** |
| Trévé-sports foot |   | 1 600,00 € | 1 600,00 € | 1 600,00 € |
| Amicale cyclotouriste |  | 170,00 € | 180,00 € | 170,00 € |
| Société de chasse |  | 100,00 € | Pas de montant | 100,00 € |
| Club des Jeunes  |  | 800,00 € | 1 500,00 € | 800,00 € |
| Théâtre "Pour vous faire rire" | 250,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Anim' à Trévé |  | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Trévé Danses et Loisirs |  | 260,00 € | 300,00 € | 260,00 € |
| Créamanflor |  |  | 200,00 € | 200,00 € | 200,00 € |
| Les amis sonneurs des Landes | 150,00 € |  150,00 € | 150,00 € |
| Autour de Jules |  | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| ABBI |  |  | 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| WRC |  |  | 200,00 € | 500,00 € | 200,00 € |
| Les Spadassins |  |   | 300,00 € | 100,00 € |
| Amicale Sapeurs Pompiers St Caradec | 50,00 € |   | 50,00 € |
| ASCRL |  |  | 9 911,55 € | 8 957,60 € | 8 957,60 € |
| Amicale Laïque (pour ASCRL) | 6 061,67 € | 5 245,22 € | 5 245,22 € |
| OGEC (pour ASCRL) |  | 5 755,52 € | 6 089,28 € | 6 089,28 € |
| Société hippique rurale |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| Alcool assistance - Croix d'or | 80,00 € |   | 40,00 € |
| MFR Plérin |  |  | 40,00 € |   | 40,00 € |
| Chambre des Métiers St Brieuc et Dinan | 160,00 € |   | 160,00 € |
| Centre Eugène Marquis |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| Association Valentin Hauÿ |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| ADAPEI |  |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| AFM (Myopathie) |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| Pierre Le Bigaut (Mucoviscidose) | 50,00 € |   | 30,00 € |
| Prévention routière |  | 30,00 € |   | 30,00 € |
| Prométhée |  |  | 30,00 € |   | 30,00 € |
| Solidarité Paysans Côtes d'Armor | 30,00 € |   | 30,00 € |
| Restos du cœur |  | 100,00 € |   | 100,00 € |
| AMF 22 |  |  | 629,29 € |  644,56 €  | 644,56 € |
| Donneurs de sang |  | 100,00 € |   | 100,00 € |
| Lire et Enseigner |  | 50,00 € |   | 50,00 € |
| L'Amuse d'Hilvern |  | 0,00 € | 140,00 € | 60,00 € |
| Ya pas d'âge pour se divertir |   |   | 100,00 € |
| Héméra |  |  |   |   | 50,00 € |
| AFSEP |  |  |   |   | 50,00 € |
| Rêves de clown |   |   |   | 50,00 € |

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2024-04-21**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 11 avril 2024

présents : 16 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-03-02**

OBJET **: vote des contributions obligatoires pour le contrat d’association et pour les classes spécialisées**

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 28 mars 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : IVANOV Laure

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide que les participations obligatoires versées dans le cadre du contrat d’association (54 139,24 €) ainsi que celles versées aux classes spécialisées soit un montant total de 56 260 € seront inscrites au compte 6558 du budget communal.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 15 avril 2024

 Le Maire,

Le secrétaire de séance,